

N° 120 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-4-2010

« À mauvaise cause, force paroles. » (Proverbe italien.) Dernier numéro paru : 1^{er}-3-2010 (21^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Non aux mêmes-sandwichs ! (d'après une campagne de Résistance à l'agression publicitaire)

Pour éviter de se retrouver en septembre avec des enfants-panneaux publicitaires, voici l'exemple d'une motion à faire voter en conseil d'administration, en mars-avril, afin qu'elle soit portée sur la feuille de matériel remise aux familles fin juin : « Nouveau sixième de notre collège public, votre enfant n'a pas vocation à faire de la publicité privée pour des marques : veillez à lui acheter (avant la rentrée) du matériel scolaire le plus neutre possible. » Cette note en bas de page a déjà aidé bien des parents à résister, lors des achats effectués pendant les grandes vacances, à leurs enfants qui voulaient une trousse Tartempion, des baskets Machin, un classeur Trucmuche, un sac à dos Bidule... Parents d'accord avec cette motion, ne tardez pas à la remettre aux délégués de parents ou d'enseignants aux conseils d'administration de vos collèges « voisins ». C'est en mars-avril qu'il faut faire voter cette motion ; après, c'est trop tard (en tout état de cause, pas en septembre !). (Renseignements : RAP [V. VII].)

II ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : Bordeaux entre dans la danse (malgré l'entourloupe de JCDecaux...)

Le Collectif des déboulonneurs (V. VII), né à Paris en 2005 (LP 91...), a de nouveau agi en mars. Extension au niveau national en cours (bienvenue à Bordeaux !). Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Mars 2010. Le 6, à 14 h, à **Bordeaux** (r. des Terres-de-Borde), 1 panneau de l'affich. JCDecaux a été bâché par 5 militants, devant 40 amis, 3 polic. (poignées de main...) et 5 journal. (*Tintamarre*...). Y a-t-il un lien entre l'annonce publique de l'action (*Sud-Ouest*, 19 févr.) et ce « miracle » : à leur arrivée sur le lieu prévu, les militants ont constaté que les 3 panneaux déroulants visés étaient bloqués sur une campagne d'utilité publique (contre le gaspillage de l'eau) et que les obstacles urbains alentour vantaient la sécurité routière... Préférant s'en prendre à une image commerciale [précaution discutable, NDLR], ils ont dû chercher une autre cible un peu plus loin. Au retour de l'action, ils ont remarqué que les 3 panneaux initialement choisis avaient été débloqués et que s'y déployait la gloire de marques de voitures et de supermarchés ! Art. avec photo dans *Sud-Ouest* du 7 et *Direct Bordeaux* 7 du 9 ; reportages sur France Bleu, le 7. Le 7, à 12 h, à **Lille** (marché de Wazemmes, r. Gambetta, Colbert, Charles-Quint), 2 panneaux de l'affich. CBS ont été barbouillés par 2 militants (dont une mère de famille avec son bébé de 18 jours), devant 20 amis, 10 polic. et 5 journal. (France 3...). Interprétation du *Barbouilleur* (sur l'air du *Déserteur* de Boris Vian). Art. avec photo dans *La Voix du Nord* du 7 [site], *Nord-Éclair* du 8. Le 27, à 16 h, encore à **Lille** (pl. Rihour, r. Nationale, pl. du Théâtre, r. Faidherbe, r. du Molinel), 15 panneaux de l'affich. CBS ont été bâchés par 10 militants, devant 20 amis, 2 polic. et 2 journal. Les polic. ont relevé quelques identités puis, après explication, ont laissé faire. Art. avec photo dans *La Voix du Nord* et *Nord-Éclair* du 28 (site). Le 6, à 15 h, à **Lyon** (pl. du Bachut), 2 panneaux de l'affich. CBS ont été barbouillés (à partir de plateformes, à 5 m de hauteur) par 4 militants, devant 60 amis, 8 polic., quelques politiques (notamment Étienne Tête [Les Verts]) et 2 journal. (TLM...). Batucada. Interprétation du *Barbouilleur*. Relevés d'identités. Art. avec photo dans *Le Progrès* du 8. Le 13, à 15 h, à **Rouen** (pl. Cauchoise), 5 panneaux de l'affich. JCDecaux ont été bâchés, ou recouverts puis barbouillés, par 30 militants, avec chapeau et gilet jaune fluorescent, devant 3 journal. Art. avec photo dans *Liberté Dimanche* du 14 ; reportage sur France 3 le soir et sur France Bleu. Le 13, à 14 h, à **Tours** (pl. Jean-Jaurès), 20 panneaux de l'affich. JCDecaux ont été recouverts par 10 militants, devant 20 amis et 3 journal. Fanfare Rastacrete. Art. avec photo dans *La Nouvelle République* du 14 ; reportage sur France 3 le soir. Photos et comptes rendus détaillés : <http://www.deboulonneurs.org/>.

III ■ Procès du Collectif des déboulonneurs de Paris : un juge qui en redemande ! (Paris, 12 et 19 mars 2010)

(1) Ce 12 mars 2010, dans la 13^e chambre du tribunal correctionnel de Paris (Palais de justice), avait lieu le 12^e procès des Déboulonneurs en quatre ans. Aux deux prévenus (Yvan Gradis et Arthur Lutz), poursuivis pour le barbouillage de panneaux Avenir JCDecaux, sur les Champs-Élysées, le 26 janvier 2008, s'ajoutaient six comparants volontaires (Nicolas Hervé, Yann Le Breton, Jean-François Lenoir, Céline Ramboz, Laurent de Soras, Jean-Michel Vourgère), coauteurs des faits, que la police avait refusé de conduire au poste (LP 107). Pour la première fois dans un procès de déboulonneurs, six récidivistes risquaient la prison. Un récidiviste, en revanche, n'avait pas fait le déplacement : l'afficheur, éternel absent des procès de barbouilleurs... Une centaine de sympathisants présents : des provinciaux, un ambassadeur (Albert Salon), le secrétaire national du Parti de gauche (Éric Coquerel), des communistes, des écologistes, des objecteurs de croissance, des chrétiens... Et la presse, nombreuse.

(2) Premier cadeau du **juge** (Olivier Géron) : accepter tout le monde dans la salle – 50 personnes assises, 50 debout assisteront aux deux heures et quart d'audience, dignes et silencieuses. Deuxième cadeau du juge, après trois minutes de réflexion solitaire devant une salle coite : accepter que les comparants volontaires soient jugés. Une première dans l'histoire des Déboulonneurs.

(3) Devant une procureur muette, le juge, qui n'arbore pas le masque de la sévérité, interroge les huit prévenus, qui, eux, n'arborent le masque ni de l'arrogance, ni du repentir. YG revendique ses 58 barbouillages et 43 conduites au poste ; déplace l'attention du juge de l'acte de barbouillage vers les dégâts causés par la publicité, en sortant de sa veste et déployant symboliquement une affiche de deux mètres carrés ; déclare ne pas tant chercher à sauver sa peau qu'à soigner celle de la France, vérolée par la publicité ; compare celle-ci à un incendie ; enfin, soumet le juge au « test » de la baguette magique : préférerait-il qu'il y eût plus, moins ou autant de publicité ? Car de la réponse à cette question dépendrait la décision du juge. (V. VIII).

(4) Les **témoins** : Jacques Muller (sénateur Vert) dénonce l'influence de la publicité sur les enfants ; se dit « désespéré » par les afficheurs qui bloquent la vie politique ; déclare son admiration pour les désobéissants. Vu l'heure, et puisqu'il reste deux témoins à entendre, le juge propose, plutôt que de raccourcir tous les temps de parole, de reporter la plaidoirie et le réquisitoire à

la semaine suivante – signe d'un réel intérêt pour l'affaire... Un intérêt probablement partagé par Chantal Jouanno (secrétaire d'État à l'Écologie), citée, elle aussi, comme témoin (LP 119), mais qui s'est fait excuser pour cause d'agenda surchargé !

(5) Claude Got (médecin, habitué des procès de déboulonneurs) relate sa longue expérience des cabinets ministériels et le patient grignotage, par les publicitaires, des projets de loi sur la santé publique ; et déclare au sujet des prévenus : « Ils sont l'honneur de la société. » (v. VIII.) Puis Hervé Kempf (écrivain et journaliste) déplore l'impact de la publicité sur la crise écologique historique actuelle, et dénonce la conditionnement des gens par la publicité – et la télévision – ainsi que l'envahissement de notre cadre de vie par l'affichage, lequel envahissement lui fait même juger les Déboulonneurs bien modérés.

(6) Juste avant la fin de l'audience, YG redemande la parole pour stigmatiser l'insensibilité de l'opinion publique à la pollution visuelle, avec, pour conséquence, l'inertie des pouvoirs publics. Une opinion que pourrait contribuer à conscientiser la décision du juge (v. VIII). – À la sortie, l'impression générale est celle d'avoir pris part à un colloque plutôt qu'à une audience pénale. Le soir même, reportage télévisé sur France 3 ; le lendemain, pleine page dans *Libération* – entre autres retombées journalistiques.

(7) Le 19 mars, pour la reprise du procès – une bonne demi-heure cette fois –, 50 personnes, presse comprise, remplissent les bancs. Après lecture par le juge du casier judiciaire des huit prévenus rappelés à la barre (la semaine lui a permis d'en prendre connaissance), place au réquisitoire. En dix minutes, la **procureur** (M^{me} Danet) s'efforce, tant bien que mal, d'accuser les barbouilleurs, qui feraient « beaucoup de bruit pour rien » (Shakespeare), dévoieraient la procédure en faisant du tribunal une tribune, et ne seraient que de vulgaires « tagueurs ». Ils feraient mieux d'organiser des conférences, plutôt que troubler l'ordre public. Réquisitions : relaxe pour les comparants volontaires – dont l'aveu ne constitue pas une preuve (et dont les photos, prises au cours de l'action, pourtant remises au tribunal par l'avocat, ne semblent pas être parvenues à la procureur...) ; 100 jours-amende à 30 euros (3 000 euros) pour YG, qui se « vante d'être un tagueur d'habitude » (*sic*), avec la « circonstance aggravante objective de multi-réitération de faits » ; 30 jours-amende à 10 euros (300 euros) pour AL, jamais condamné.

(8) Le nouvel **avocat** du collectif (William Bourdon) plaide en quinze minutes : état de nécessité, légitime défense sociale, exception de citoyenneté ; le péril visé par les militants n'est pas imminent, mais acquis ; le danger, non potentiel, mais constant sous nos yeux. L'attitude des désobéissants – dissidents, non délinquants – est républicaine et non-violente, dictée par l'intérêt général, et non par le fanatisme ou une compulsion malade ; celle des pouvoirs publics, mensongère et influencée par les groupes de pression. Sont évoqués le soutien du philosophe Edgar Morin et d'un « ancien ambassadeur » (v. VIII), et l'invitation du collectif par le gouvernement à participer aux travaux préparatoires du Conseil national du paysage. L'avocat plaide la relaxe.

(9) Pour finir, le juge redonne la parole aux prévenus. YG, comme convenu avec ses compagnons avant l'audience, retourne à la barre. Il se démarque des tagueurs, se défend d'être un barbouilleur compulsif, renvoie le juge à son rôle dans la solution politique collective du problème, et dédie sa défense à Dijon (v. VIII). Le jugement est mis en délibéré jusqu'au 2 avril.

IV ■ Bâchage à Bristol (Angleterre, 18 mars 2010)

Tony Smith, militant antipublicitaire et représentant de Paysages de France à Montauban, a profité d'un séjour dans son pays natal pour bâcher, avec l'aide d'une dizaine d'amis de sa fille, résidente locale, un panneau publicitaire de l'afficheur-pollueur JCDecaux. Cela s'est passé le 18 mars 2010, à Bristol, dans le quartier de St Werburghs (York Street exactement), souillé depuis 30 ans par 13 panneaux de 24 m² de l'afficheur français, au grand dam de 93 % des riverains. La presse locale (*Bristol Evening Post* du 22) a relaté l'action, photo à l'appui. Résultat : Tony a été joint par une association du quartier (St Werburghs Against Billboards Group), dont il ignorait l'existence et qui lui a raconté que ces panneaux étaient dans le collimateur des habitants depuis des années, certains s'y attaquant par la voie légale (pétition, démarches auprès de la municipalité...), d'autres en arrachant régulièrement les affiches ! Le maire de Bristol lui-même compterait parmi les adversaires de ces souillures. Contact à Montauban : Tony Smith, aleuis@club-internet.fr ; contact à Bristol : Harry McPhillimy, anti.billboard@googlemail.com.

V ■ Bâchage à Gramat (Lot, 28 mars 2010)

Gramat, comme la plupart des communes de notre pays (sauf les chanceux « Plus beaux villages de France » !), et bien que faisant partie du parc naturel régional des Causses du Quercy, est ravagé par la publicitose (maladie de l'espace et de l'esprit). Le 28 mars 2010, une quinzaine de panneaux publicitaires y ont été recouverts de draps disant « Pub illégale », par des militants soucieux de leur environnement, accompagnés par un conseiller municipal de Saint-Céré, et en liaison avec Paysages de France. Des gendarmes sont venus, qui ont relevé, non les panneaux en infraction, mais l'identité des militants, les menaçant d'un dépôt de plainte et d'une convocation à la gendarmerie ! « Pardonne-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font. » (Lc, XXIII, 34.)

VI ■ Agenda

6 mai 2010, Paris : déversement symbolique de prospectus, à 18 h, pl. du Président-Édouard-Herriot (renseignements : RAP [v. VII]).

22 mai, Aix-les-Bains : conf. de P.-J. Delahousse (Paysages de France) et Y. Gradis, 21 h, au Centre des congrès (contact : 03 85 60 40 37).

VII ■ Carnet d'adresses

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-tcp. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; tcp. 01 58 64 02 93 ; internet : www.antipub.org.

VIII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 119 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

- Claude Got sur les Déboulonneurs, 13 mars 2010 (texte écrit le lendemain du procès des Déboulonneurs du 12 mars 2010) [2 pages].

- Lettre d'Edgar Morin du 8 mars 2010 à la justice et à la presse, en soutien au Collectif des déboulonneurs (1 page).

- Lettre de l'ambassadeur Albert Salon au président du tribunal, en soutien à Y. Gradis et aux Déboulonneurs (2 pages).

- « Je dédie ma défense à Dijon... » (plaidoirie d'Y. Gradis à son procès des 12 et 19 mars 2010) [3 pages].

IX ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 120 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)